



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **20**  
 Nombre de votants : **34**  
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. Jean-Claude PERALBA, Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
 2015 – BUDGET ANNEXE ZAE TROUILLAS LE  
 POUGERAULT**

Étaient présents :

TAURINYA (Brouilla) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – PUIG (Sainte-Colombe) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY (Banyuls dels Aspres) à J.C.PERALBA  
 H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA  
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ  
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE  
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ  
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE  
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL  
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ  
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE  
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Absents:

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 P.MAURY (Thuir)  
 R.OLIVE (Thuir) sorti au moment du vote

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

**Madame Ghislaine FLACHAIRE** est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 31 Mars 2016 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 34
VOTES : Contre 0 Pour 34 Abstention 0
Date de convocation : 25/03/2015

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PERALBA, 2ème Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		64 269,32	643 895,04		643 895,04	64 269,32
Opérations de l'exercice	21 495,29	117 304,00	-	-	21 495,29	117 304,00
<b>TOTAUX</b>	<b>21 495,29</b>	<b>181 573,32</b>	<b>643 895,04</b>	<b>-</b>	<b>21 495,29</b>	<b>181 573,32</b>
Résultats de clôture		160 078,03	643 895,04	-	-	483 817,01
Restes à réaliser						-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>21 495,29</b>	<b>181 573,32</b>	<b>643 895,04</b>	<b>-</b>	<b>665 390,33</b>	<b>181 573,32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>160 078,03</b>	<b>643 895,04</b>		<b>483 817,01</b>	

(\*) Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet:



Pour expédition conforme,  
P/le Président,